

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 28.09.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Minerol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Peinture pour façades.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description

Produit à base de verre liquide de potassium, dispersion de résines, pigments minéraux, matières de charge, additifs et eau.

Composants dangereux

Non applicable.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, conduire la personne à l'air frais ; en cas de troubles, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Retirer les lentilles de contact. Rincer les yeux en maintenant les paupières ouvertes pendant quelques minutes sous l'eau courante.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau diffusé. Combattre les incendies plus importants avec un jet d'eau diffusé ou une mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de forte chaleur ou d'incendie, la formation de gaz toxiques est possible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Utiliser un appareil de protection respiratoire.

Autres indications:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures particulières requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la propagation du produit dans les eaux de surface et souterraines ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le produit avec un matériau absorbant (sable, kiezelguhr, neutralisateur d'acide, absorbant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les gaz/fumées/aérosols.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides ou des alcalis. Ne pas stocker avec des produits oxydants.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au sec et au frais, t° de stockage : 5-25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas de substances en quantité importante dont les valeurs limites sont à surveiller par rapport au lieu de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les prescriptions d'usage concernant la manipulation des produits chimiques.

Ne pas manger, boire, fumer ou priser pendant le travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des mains: Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / la substance / la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction du taux de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants : gants en caoutchouc.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Diverses
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	23 hPa à 20 °C
Densité:	Env. 1,64 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition si les conditions de stockage et de manipulation sont adéquates.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles: Substances oxydantes, acides, alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Un contact prolongé et répété avec le produit conduit à un dégraissage de la peau et peut causer une dermatite de contact et une absorption par la peau. Des éclaboussures peuvent causer des irritations et des dommages réversibles aux yeux.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique : Aucune donnée pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée pertinente disponible.

Autres informations écologiques :

Informations générales :

Après neutralisation, les sels formés n'ont que de faibles effets néfastes.

Éviter la propagation du produit dans les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

12.6 Autres effets néfastes : Aucune donnée pertinente disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Eliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur.

Catalogue européen des déchets :

08 01 20 suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19.

Emballages non nettoyés

Recommandation

Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale et peuvent être recyclés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

Classe

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale :

Classe de toxicité de l'eau :

Classe de toxicité WGK 1 : peu polluant.

Données relatives à la Directive COV :

Directive 2004/42/CE (Directive Decopaint), ChemVOCFarbV²

COV de l'UE : < 0,1%

COV de l'UE en g/l :

Valeur limite de l'UE pour le produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010)

Ce produit contient max. 1 g/l de COV

COV de la Suisse : < 0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

¹Dispositions administrative sur les substances dangereuses pour l'eau

²Règlement allemand relatif aux produits chimiques pour la limitation des émissions de composés organiques volatiles par la limitation de la mise en circulation de peintures et laques contenant des solvants

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Système d'information sur les substances dangereuse de l'association professionnelle allemande de la construction

Code produit selon GISBAU (GISCODE) :

M-SK01

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List